Q. Comment cela a-t-il été dépensé à Trois-Rivières?—R. Je ne le sais pas et j'ignore si cela a été dépensé à Trois-Rivières.

## Par M. Tarte :

Q. Pouvez-vous me montrer dans aucun de vos livres aucune entrée quelconque pour \$5,000 ou \$10,000 qui a été chargée d'abord au bassin de radoub de Lévis ou aux travaux du havre de Québec puis qui a été portée au compte du bassin de radoub d'Esquimalt?—R. Oui. A la page 266 il y a une entrée de \$5,000 qui a été portée au bassin de Québec et qui, après, a été reportée au bassin de radoub d'Esquimalt.

## Par M. Edgar:

Q. Pouvez-vous nous dire ce que vous connaissez à propos de ces déboursements, c'est-à-dire à propos des \$2,000 étant le second item que vous nous avez expliqué, les deux items de \$1,000 chaque, formant \$2,000 dans ce montant de \$17,000?—R. Toute l'explication que je peux donner est écrite dans le journal. Il y est dit: "Pour chèque tiré par O. E. M. et chargé un tiers bassin de radoub, un tiers C.A. un tiers à O. E. M." Je comprends que cela était un chèque pour \$3,000 tiré par O. E. Murphy de qui j'ai reçu instruction de l'insérer au livre de cette façon.

Q. Savez-vous pourquoi cela était?—R. Je ne le sais pas. Q. L'avez-vous su à un certaine date?—R. Jamais.

Q. Qui était présent lorsqu'on vous a donné cet ordre ?—R. Je ne sais pas. Nous aurions pu être seuls. Il aurait pu y avoir d'autres personnes là.

Q. Vous ne savez pas s'il y avait là d'autres membres de la raison sociale?—R.

Je ne le sais pas.

Q. Savez-vous quand vous avez reçu le renseignement qui vous a amené à faire cette insertion?—R. Cela a dû être quelque temps en janvier 1887. L'entrée est faite le 24 janvier mais je ne saurais jurer que ce soit là la date du jour où j'ai reçu mes renseignements.

Q. Il y avait un chèque pour \$3,000 ?—R. Oui.

Q. Fait par la maison?—R. Oui, monsieur. Cela a dû être fait par la maison. Q. A. M. Murphy?—R. D'après ce que j'ai compris M. Murphy a signé lui-même le chèque (Larkin, Connolly et Cie.)

Q. Et il l'a fait payable à son ordre?—R. Je ne sais si cela était, oui ou non. Q. Vous ne savez pas à l'ordre de qui il était fait payable?—R. Non, monsieur,

e ne le sais pas.

Q. Qu'y a-t-il à la page 281 concernant la somme suivante de \$5,000?—R. J'ai expliqué que l'entrée du journal se lit comme suit: "Cet item de \$5,000 est maintenant chargé à C. A. Il est pour le chèque chargé le 20 mars 1886 et qui alors a été chargé aux dépenses A. H. Q.; page 117 du journal et page 176 du grand livre. Il doit être maintenant chargé à C. A. ainsi que le veulent les instructions données par les membres de la maison."

Q. Est-ce que c'est là le même item sur lequel M. Tarte vous a interrogé il y a quelques minutes?—R. Ceci est le même item qui est photographié dans ce docu-

ment avec les mots "Trois-Rivières" en regard.

Q. Comment en êtes-vous venu à charger ici l'item de \$5,000 formant partie plus ou moins des \$6,000? Quels ont été les déboursements à ce sujet?—R. Je ne le sais pas. Je dois avoir reçu l'ordre de quelque membre de la maison,—je ne saurais dire de qui—de créditer M. Connolly de \$5,000 et de charger cette somme au bassin d'Esquimalt, mais lorsque M. Murphy m'a demandé un état, j'ai inclus cette somme dans les \$17,000.

Q. N'avez-vous pas eu certaines discussions avec certains membres de la maison à propos de la destination de cette somme?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas eu.

## Par M. Davies:

Q. Vous croyez maintenant que les \$5,000 contenues dans la copie photographiée du compte ou du memorandum certifié par vous comme étant exact et en marge duquel se trouvent les mots "Trois-Rivières" forment partie des \$17,000?—R. Maintenant je le crois et j'ai été sous cette impression depuis quelque temps.